

MAIRIE DE PALAVAS
COURRIER ARRIVÉ

02 JUL. 2025

N° 2080

Montpellier, le 25 JUIN 2025

AT / 10000

Direction Générale des Services

DGA – Aménagement du Territoire
Pôle des Solidarités Territoriales
Direction des aides territoriales
Service prospective urbanisme

Dossier suivi par : Anthony Delmas
Références : D-2025-000955
T : 04.67.67.64.81
E : adelmas@herault.fr

MONSIEUR CHRISTIAN JEANJEAN
MAIRE DE PALAVAS-LES-FLOTS
HOTEL DE VILLE
16 BOULEVARD MARECHAL JOFFRE
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité par courrier reçu le 2 juin 2025, l'avis du Conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du projet de modification N°4 du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Palavas-les-Flots.

Cette démarche a pour objet de :

- permettre la densification de la parcelle accueillant la Maison du Temps Libre, en vue d'une programmation de logements. A ce titre, une modification du zonage, de Udd à UCb est prévue, afin de réaliser une opération de logements collectifs ;
- autoriser la modernisation de l'aire de carénage, afin d'optimiser son fonctionnement et son impact environnemental ;
- procéder à certains ajustements du règlement, concernant notamment l'implantation des piscines privées et l'extension du nuancier de façades à l'ensemble des zones.

Le futur programme d'aménagement prenant place sur le site de la Maison du Temps Libre devra faire l'objet d'un avis de l'agence des routes (M. Bossé – 04 67 67 83 11).

Les autres points modifiés n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

En conséquence, j'ai le plaisir de vous faire connaître l'**avis favorable** du Département au projet de modification N°4 du PLU de la commune de Palavas-les-Flots.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du pôle des solidarités territoriales,

Frédéric MEJEAN